

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

PROMUTUEL HORIZON OUEST, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE PROMUTUEL BORÉALE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Promutuel Horizon Ouest, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée pour la fusion est le 1^{er} juillet 2025.

Personnes morales fusionnantes :

➤ **Promutuel Horizon Ouest, société mutuelle d'assurance générale**

465, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Horizon Ouest, société mutuelle d'assurance générale sont :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance de biens | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance cautionnement | - Assurance de responsabilité |
| | - Assurance maritime* |

* *Restriction* : Dans la catégorie « assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

➤ **Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale**

282, 1^{re} Avenue Est
Amos (Québec) J9T 1H3

Les catégories d'activités exercées au Québec par Promutuel Boréale, société mutuelle d'assurance générale sont :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance de biens | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance cautionnement | - Assurance de responsabilité |
| | - Assurance maritime* |

* *Restriction* : Dans la catégorie « assurance maritime », les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Personne morale issue de la fusion :

- Nom envisagé : **Promutuel Alta, société mutuelle d'assurance générale**

Adresse du siège envisagée : 465, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4

La personne morale issue de la fusion entend exercer ses activités dans les mêmes catégories que les assureurs autorisés fusionnants.

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, en plus du réexamen de l'autorisation, l'AMF prépare, à l'intention du ministre, un rapport sur les motifs justifiant de faire droit ou non à la demande de permission de fusion.

Le ministre pourra alors, s'il l'estime opportun, permettre la fusion. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information sur les sociétés désirant se fusionner, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 1^{er} mai 2025